

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joannie Tardif

<https://www.cadre21.org/membres/70fd33b6ee90e8c3a09968b8>

Date d'obtention : 2021-10-20 20:36:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Si un jeune de mon école se dit victime de sextage, ou une autre personne dénonce la situation, ouvrir la trousse sexto et suivre les indications.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation permet de mieux guider nos interventions et de s'assurer qu'elles ne nuisent pas au travail des policiers par la suite. Elle nous offre un cadre qui permet de protéger les élèves en agissant rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de recueillir toutes les informations demandées, m'assurer de ne pas voir les photos, porter attention à l'intention de la personne qui a partagé.